

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013 (20h30)

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mme Corinne RINGUENOIRE.

Excusés : MM. Jean-François DURAND (procuration à Bernadette GOLIN), Bernard VINCENT, Christian SIRON (procuration à Bernard COMTE), Olivier MIGNEREY, Mmes Martine DEUS, Roselyne RASPAIL (procuration à Jocelyne CASTON).

Secrétaire de séance : Mme Martine COTTE.

Avant d'ouvrir la séance, le maire témoigne sa sympathie aux familles FANTINO et SEGUIN récemment endeuillées. Il accueille, après avoir fait approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente, M. Damien POLLET, afin qu'il présente l'événement sportif « Les boucles Drôme-Ardèche ».

Les Boucles Drôme-Ardèche (1^{er} et 2 mars 2014) – www.boucles-drome-ardeche.fr

M. POLLET, Vice-président des Boucles Drôme Ardèche organisation, rappelle l'annulation pour cause de neige, de la course cycliste « la Drôme Classic » du 23 février 2013.

Marqués par la forte mobilisation des élus, des associations et des bénévoles, les organisateurs ont retenu la commune d'Allex dans l'élaboration du parcours de la course internationale 2014 portant désormais le nom de « Boucles Drôme-Ardèche », et qui est bien plus qu'une course cycliste, comme le précise M. POLLET. Il s'agit en effet d'un véritable événement sportif populaire prévu sur deux journées complètes d'activités, autour bien entendu de deux épreuves majeures que sont la « Classic Sud-Ardèche » du 1^{er} mars, et la « Drôme Classic » du 2 mars. Au-delà de la compétition, ce sont les départements de la Drôme et de l'Ardèche qui seront mis en valeur, à travers les paysages traversés et la présentation des savoir-faire régionaux. La Drôme Classic (200 km) regroupera les plus grands champions internationaux du moment et traversera le cœur du village d'Allex (le « mur » d'Allex...), à quatre reprises. D'importants moyens techniques notamment télévisuels seront déployés pour une retransmission TV de 90 minutes.

Les élus, le Comité des fêtes et les associations, sont toujours aussi motivés pour accueillir ce grand événement. Ils espèrent que la météo sera elle aussi au rendez-vous.

CONVENTION AVEC DROME AMENAGEMENT HABITAT POUR OPERATION IMMOBILIERE « LA BUTTE » :

Un permis de construire a été accordé à Drôme Aménagement Habitat (D.A.H.) le 3 juillet 2013 pour la réalisation d'un programme mixte de 10 logements sociaux et 2 locaux commerciaux. Le projet initial a été modifié à la demande de la commune et comprend désormais 9 logements sociaux et 3 locaux d'activités. D.A.H. souhaite que la commune signe une convention de prise en charge des loyers du 3^{ème} local de 58 m² (8 700 € TTC par an, en valeur 2014), en cas de vacance de plus de 6 mois. Par ailleurs, compte tenu du fait que la place centrale du projet sera intégrée dans le domaine public (espace public et piéton), D.A.H. sollicite la commune afin que celle-ci participe financièrement à l'aménagement de cet espace, pour un montant de 25 000 € sous forme de travaux ou de remboursement. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les termes de la convention, conclue pour une durée de 50 ans.

Z.A. MOURET : VENTE DE PARCELLE ZS n° 671 (4 095 m²) A SCIALPITEC :

Le maire informe les conseillers des négociations entreprises avec M. Eric FIEVET, gérant de la SCI ALPITEC spécialisée dans les revêtements anti-adhérents, actuellement implantée dans des locaux en location à ALLEX. M. FIEVET souhaite acheter un terrain en zone artisanale pour développer son activité. Avec l'aide de M. Jacky COLLIGNON, conseiller municipal, le maire a étudié en détail le dossier technique et financier très complet remis et soutenu par M. FIEVET. La candidature a été jugée sérieuse et solide. Le conseil municipal, appelé à voter, décide ainsi de vendre à la SCI ALPITEC la parcelle cadastrée section ZS n° 671 (4 095 m²) située en zone artisanale pour la somme de 81 900 €, soit 20 €/m². Le maire ajoute que la parcelle voisine (3 000 m²) pourrait en outre faire l'objet d'une location vente, dans le cadre d'une évolution de l'activité de l'entreprise.

SUBVENTION POUR LE COLLOQUE INTERNATIONAL DE MONTPELLIER 2014, CONSACRE A L'AMBROISIE :

Le maire a été sollicité par M. Dominique COUTINOT, Entomologiste et expert environnemental, pour une subvention dans le cadre de l'organisation du 4^{ème} symposium international sur les plantes envahissantes, qui sera organisé du 18 au 23 mai 2014 à Montpellier. Ce symposium international rassemblera de 150 à 200 chercheurs, gestionnaires français et étrangers reconnus dans leur spécialité. Une session entière sera consacrée à « l'ambrosie : vers une gestion durable », la Société Internationale de l'Ambrosie (IRS) sera présente et devrait tenir son assemblée générale à l'occasion du Symposium. Ce dernier est l'occasion unique de présenter les actions menées par la Commune d'Alex avec la Communauté de Communes du Val de Drôme, gestionnaire de la Réserve Naturelle des Ramières, et en partenariat avec l'ADPUR. Le Conseil municipal, accepte d'octroyer une subvention de 150 € pour l'organisation de ce symposium international. La commune sera représentée et son logo mis en avant.

BUDGET 2013 : AMORTISSEMENTS ET VIREMENT DE CREDITS :

• Amortissement des frais d'études non suivies de travaux

Le maire rappelle aux conseillers le principe comptable de l'amortissement s'agissant des études non suivies de travaux. Aussi, il demande aux conseillers l'autorisation de procéder aux écritures d'amortissement s'agissant des frais engagés par la commune pour la future aire collective de traitement des effluents phytosanitaires que réalisera l'association « Alex environnement », soit 14 591,20 € TTC. Il propose de retenir une durée d'amortissement de 5 ans à partir de 2014. La dotation aux amortissements à inscrire annuellement au budget sera donc de 2 918 €.

• Electrification rurale : amortissement d'une subvention d'équipement versée à Energie SDED

Les contributions versées à Energies SDED dans le cadre des travaux sur réseau électrique doivent être considérées comme des dépenses d'investissement, et même au sens comptable comme des subventions d'équipement soumises à amortissement. Il convient par conséquent d'amortir les travaux d'aménagement esthétique intervenus sur la Place du Village, à Barnaire et aux Moutiers réalisés en 2013 pour 38 853,37 €. Le maire propose d'amortir cette subvention sur 5 ans à partir de 2014, et d'inscrire une dotation annuelle aux amortissements au budget de 7 770 €.

• BP 2013 : virement de crédits

Le maire indique que les crédits inscrits au chapitre 012 réservé aux charges de personnel sont insuffisants. Il propose de retirer 4 500 € de l'article 60632 « Fournitures de petit équipement » pour abonder le chapitre 012 et notamment les articles relatifs aux dépenses de personnel non titulaire.

MOTION CONTRE LE FUTUR DECOUPAGE DES CANTONS :

Suite à la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux seront remplacés à partir de 2015 par des « conseillers départementaux » élus pour six ans à raison d'un binôme paritaire (un homme et une femme) par canton. Pour conserver le même nombre de conseillers, le nombre de cantons doit donc être réduit de moitié, suivant un procédé de rééquilibrage démographique. Il y a 36 cantons en Drôme. Le projet de carte cantonale pour le département, élaboré par les services du Ministère de l'Intérieur prévoit de réduire le nombre de cantons à 19. Il y aura donc 38 conseillers à siéger au Conseil général de la Drôme au lieu de 36, un nombre de conseillers à la hausse s'étonnent les conseillers.

Le projet doit faire l'objet d'un décret pris en Conseil d'Etat, publié au plus tard un an avant les élections départementales de mars 2015. Le maire présente aux conseillers les modifications prévues pour le canton de Crest nord, qui ne formerait plus qu'une seule entité avec le canton de Crest sud, mais avec des changements substantiels de périmètre. Ainsi, il est prévu que la commune d'Alex sorte de ce canton pour être rattachée à celui de Loriol. Compte tenu de l'incohérence manifeste de cette perspective, le maire sollicite l'avis des conseillers municipaux.

L'assemblée, unanime, émet un avis défavorable au projet de nouvelle carte cantonale, aux motifs que les maires du département et les présidents des EPCI n'ont pas été consultés ni même informés au cours de l'élaboration de la nouvelle carte cantonale, que la qualité de proximité, de réactivité de travail et d'échanges entre les maires et désormais leurs deux conseillers généraux s'en trouvera complexifiée, que cette réforme est en contradiction manifeste avec les propos du Ministre de l'Intérieur affirmant devant le Sénat « pour qu'un élu soit représentatif de la population vivant sur un territoire, celui-ci doit s'inscrire dans un espace cohérent », que l'objectif de rééquilibrage de population qui a conduit à découper le territoire affiche une logique démographique, oubliant les spécificités des territoires. Les périmètres des nouveaux cantons proposés apparaissent clairement en contradiction avec les bassins de vie et l'organisation territoriale existante (Les administrés sont dirigés sur les agences et bureaux de Crest pour

toutes les questions d'ordre fiscal, celles relatives à l'emploi ou à la santé. Les collégiens et lycéens sont dirigés sur les établissements scolaires situés à Crest, conformément à la carte scolaire...).

Le conseil municipal demande que son avis soit communiqué à M. le préfet pour qu'il le transmette au Ministère de l'Intérieur, en vue de la présentation du projet de décret créant les nouveaux territoires du département de la Drôme au Conseil d'Etat.

DIVERS

☪ Intervention des adjoints et présidents de commissions.

Bernadette GOLIN, conseillère déléguée aux associations, annonce que le goûter organisé à l'attention des Séniors aura lieu le jeudi 19 décembre 2013, et que l'arbre de Noël des enfants des écoles se déroulera vendredi 20 décembre 2014 à la salle polyvalente.

Bernard COMTE, conseiller délégué à la voirie, fait le point sur les travaux de marquage au sol récemment effectués par l'entreprise AXIMUM. Il rappelle qu'une zone d'interdiction de stationner a été matérialisée sur la place principale du village pour ne plus gêner les manœuvres des cars scolaires, source potentielles d'accident. La commune est contrainte de prendre toutes les mesures de sécurité imposées par le Département pour que le ramassage soit de nouveau rétabli au centre du village.

Il indique que des barrières plastiques provisoires ont été installées Chemin des Cottés pour sécuriser les déplacements automobiles et piétons, et que le panneau signalant l'aire de covoiturage à l'Espace Saint-Joseph est posé.

Guy VIGLIOCCO, adjoint, dresse le bilan de la journée de distribution des kits d'économie d'eau et d'énergie Biovallée® organisée le 9 décembre 2013. 45 familles sont venues retirer un kit.

Jocelyne CASTON, adjointe déléguée à la communication et au tourisme, prépare la gazette annuelle. Elle annonce aussi que la commune a obtenu cette année encore un prix d'encouragement au concours départemental des villages fleuris.

Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires scolaires, a noté une forte participation au traditionnel après-midi consacré à la décoration du sapin de Noël installé sur la Place du village. Quant à la réforme des rythmes scolaires, elle fait actuellement l'objet d'une première évaluation technique et financière.

Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, fait état avec M. PETIT, Président de la commission travaux, de l'avancement des travaux de restructuration de la salle polyvalente. Le gros œuvre est presque terminé. Il souligne aussi la mise en valeur de la Place du Four et la réfection d'une seconde portion du mur d'enceinte du cimetière, par l'association ADCAVL.

Jacky COLLIGNON, conseiller municipal, rend compte de la cérémonie de remise de prix organisée dans le cadre du salon ARTINOV à Valence, le 22 novembre dernier. La société SOLMAFER installée à Allex (enduits décoratifs et bétons cirés) concourait dans la catégorie « entreprises artisanales innovantes » ; elle a reçu un prix.

Denis CORNILLON, conseiller municipal, rend compte de sa participation le 19 décembre dernier, à l'élection des délégués appelés à siéger au Comité syndical du syndicat des énergies de la Drôme (SDED).

Avant de terminer, le maire précise que deux sites vont se voir attribuer très prochainement le label « Qualité tourisme » initié par la Chambre de Commerce d'Industrie Rhône-Alpes : L'Aquarium des Tropiques et la Gare des Ramières. Il conclue en montrant le trophée de Saint-Michel, Saint-patron des parachutistes, offert par l'amicale PARA Drôme-Ardèche, en remerciement à la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h00.